



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Transports en commun

Question écrite n° 31181

Texte de la question

M Alfred Recours attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la politique de développement des transports publics. En effet, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, les transports publics doivent permettre aux espaces urbains de retrouver la plénitude de fonctions bien souvent menacées. Un développement des transports publics permet non seulement de désengorger les centres villes en évitant leur asphyxie, mais est un élément essentiel de la lutte pour la sauvegarde de l'environnement. Le Gouvernement a déjà pris des engagements sur un programme de 2 milliards d'aide pour les seuls transports en site propre de province pour être à la hauteur de l'enjeu. Il lui demande quels sont les moyens qu'il envisage de consacrer aux plans de déplacements urbains, aux contrats de modernisation et à la recherche.

Texte de la réponse

Reponse. - Feuilles L'action du Gouvernement en faveur des transports collectifs de province a été redéfinie en janvier 1989 : aide à la réalisation des infrastructures de transport en site propre, modernisation des transports départementaux, appui à la politique de conventionnement ferroviaire menée par les conseils régionaux. Dans ce cadre général, la préparation du budget 1991 a été articulée sur les axes suivants : soutien significatif aux agglomérations de province engagées dans des opérations de métro ou de tramway. La dotation prévue pour 1991 (450 MF), en hausse de 36 p 100 par rapport à celle ouverte en 1990, permettra la poursuite des travaux en cours à Grenoble, Marseille et Toulouse et la mise en place des premiers financements pour la deuxième ligne du Val, à Lille et les réseaux de tramway de Strasbourg, Rouen et Reims. Poursuite de la pratique des contrats avec les agglomérations de province, notamment pour la mise en place d'axes lourds pour autobus, et avec les départements et les régions pour la modernisation de leurs réseaux de transports collectifs par route. Des financements spécifiques sont également prévus pour les régions Corse, Lorraine et Rhône-Alpes, pour leurs investissements ferroviaires sur les lignes d'intérêt régional. Les dotations ouvertes en 1990 ont été reconduites pour 1991. Apport de financements d'études et d'expérimentations pour les réseaux de transports urbains (enquêtes sur la mobilité et la répartition modale des déplacements) et participation au programme interministeriel de recherche et de développement pour l'innovation et la technologie dans les transports terrestres (Predit 1990-1994). 38 MF sont prévus à ces deux titres dans le budget des transports terrestres en 1991. Une appréciation complète de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur des transports collectifs de province nécessiterait de prendre également en compte les sommes transférées au titre des transferts de compétences (DGD scolaire) et la contribution globale de l'Etat à la SNCF pour les services ferroviaires d'intérêt régional. Les sommes correspondantes pour 1991 s'élèveront à plus de 7 milliards de francs.

Données clés

Auteur : [M. Recours Alfred](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31181

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3210